



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapport détaillé

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le Conseil Municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est, lui aussi soumis, à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi les indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un bilan financier excédentaire supérieur à celui de l'exercice précédent.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
DÉPENSES	22 960 496,83 €	32 729 822,17 €	23 354 329,09 €
RECETTES	23 173 680,76 €	33 028 006,91 €	24 177 918,66 €
RÉSULTAT	213 183,93 €	298 184,74 €	823 589,57 €

Le résultat d'exécution 2017 de la section fonctionnement fait apparaître un excédent de 2 646 461,19 € tenant compte du résultat antérieur reporté de 1 822 871,62 €.

I.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 23 976 140,28 €. Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 1 695 047,33 € par rapport à 2016.

Le chapitre 013, comprend les remboursements de traitements par les assurances pour les agents en arrêt maladie. Ce montant fluctue en fonction d'événements dont le caractère est très aléatoire. L'augmentation des recettes est mécaniquement liée à l'augmentation de l'absentéisme.

Le chapitre 70, comprend les facturations des services culturels, scolaires, périscolaires et de restauration. Il totalise 6,8% des recettes réelles.

Recettes de fonctionnement par chapitre	CA 2015	CA 2016	CA 2017
013 - Atténuation de charges	253 107,56 €	200 496,02 €	324 156,71 €
70 - Produits des services	1 583 017,61 €	1 639 129,08 €	1 633 194,36 €
73 - Impôts et taxes	14 045 904,33 €	14 114 401,65 €	16 037 563,87 €
74 - Dotations, subventions	5 554 537,30 €	5 462 670,87 €	5 267 787,54 €
75 - Autres produits de gestion courante	242 810,24 €	184 770,32 €	187 325,64 €
76 - Produits financiers		513 973,09 €	513 973,09 €
77 - Produits exceptionnels	1 240 202,41 €	165 650,72 €	12 139,07 €
Total recettes réelles	22 919 579,45 €	22 281 091,75 €	23 976 140,28 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	254 101,31 €	7 498 550,06 €	201 778,38 €
043 - Opérations ordre intérieur de la section		3 248 364,50 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 173 680,76 €	33 028 006,31 €	24 177 918,66 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 172 251,20 €	1 385 435,13 €	1 822 871,62 €

Au chapitre 73, les contributions directes passent de 14 114 401,02 € en 2016 à 16 037 563,87 € en 2017 (soit environ +1 900 000 €).

Le produit des impôts directs (Taxe d'habitation et taxes Foncières) s'élève à 11 954 300 € en 2017, contre 10 553 461 € en 2016 soit une hausse de 13,3%

Le montant des attributions de compensations (AC) est de 2 307 491 €, soit une hausse de 20% par rapport à l'encaissement de 2016 (1 920 220 €). Cette dotation est figée dans le temps et n'évoluera pas.

Les taxes additionnelles aux droits de mutations, totalisent 556 225,81€, soit une hausse de 115 732,17 € par rapport à 2016. Cette hausse résulte de l'augmentation du nombre de transactions immobilières constatée en 2015, et traduit le dynamisme du marché de l'immobilier sur notre territoire.

Au chapitre 74, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est passée de 1 777 980 € en 2016 à 1 523 138 € en 2017. La baisse est légèrement atténuée par la progression de la population. La perte de recette a toutefois été compensée par l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle pour 556 647 €.

Au chapitre 75, les recettes liées aux revenus des immeubles totalisent 187 325,64 € en 2017. Cette recette est plutôt stable.

Le chapitre 76 retrace le remboursement du montant du fonds de soutien alloué à la Ville au titre de la renégociation du dernier emprunt structuré, soit un montant annuel de 513 973,09 €.

I.2. Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 22 021 484,63 € (intérêts courus non échus de l'exercice inclus).

Dépenses de fonctionnement par chapitre	CA 2015	CA 2016	CA 2017
011 - Charges à caractère général	5 137 523,17 €	5 271 154,76 €	5 101 509,48 €
012 - Charges de personnel	13 271 147,21 €	13 374 109,92 €	13 458 804,85 €
014 - Atténuation des produits	233 772,00 €	141 624,00 €	183 959,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 680 588,86 €	1 160 262,39 €	1 183 721,98 €
66 - Charges financières	898 113,81 €	1 794 650,20 €	942 853,66 €
66112 - Rattachement des ICNE	4 889,87 €	-239 229,39 €	-12 200,56 €
67 - Charges exceptionnelles	10 773,65 €	30 056,38 €	1 162 836,22 €
Total dépenses réelles	21 236 808,57 €	21 532 628,26 €	22 021 484,63 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 723 688,26 €	7 948 829,41 €	1 332 844,46 €
043 - Opérations ordre intérieur de la section		3 248 364,50 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 960 496,83 €	32 729 822,17 €	23 354 329,09 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le chapitre 011 regroupe toutes les dépenses « usuelles », à savoir les achats, les fluides, les locations mobilières et immobilières, les rémunérations des délégataires de service public, les entretiens et réparations, les assurances, les dépenses de formation, les honoraires, les publications, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les cotisations, les frais de gardiennage, etc. Elles sont en nette diminution depuis 2016, ce qui confirme que les efforts de maîtrise des dépenses engagés depuis plusieurs années portent leurs fruits. Elles totalisent 5 101 509 € et représentent 23% du total des dépenses réelles contre 24,19 % en 2016.

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent la principale dépense de fonctionnement de la Ville et totalisent 13 458 804 € ce qui représente 61,11% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 62,11% en 2016.

Le chapitre 65 regroupe les indemnités aux élus, les pertes sur créances, les participations obligatoires, les subventions aux organismes publics (dont le CCAS) et les subventions aux personnes privées physiques ou morales. Le montant dépensé sur ce chapitre s'élève à 1 183 721,98 € en 2017, contre 1 160 262,39 € en 2016.

Cette augmentation provient des créances irrécouvrables (non-valeurs) qui passent de 42 500 € en 2016 à 62 500 € en 2017.

Le chapitre 66 correspond aux frais financiers, c'est-à-dire essentiellement aux intérêts qui s'élèvent à 942 853,66 € soit une baisse de 851 796 €. Cette baisse est liée, entre autres, à l'indemnité du refinancement de l'emprunt structuré de 633 896 € versée en 2016 et aux intérêts de l'ancien emprunt structuré pour 260 338,44 €.

Le chapitre 67 comprend les dépenses exceptionnelles par définition non récurrentes, d'une année à l'autre. Elles comprennent principalement des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs et diverses charges exceptionnelles. Elles sont en hausse de 1 132 779,84 €, soit 5,28% des dépenses réelles de fonctionnement. Il est à noter que 1 139 351,75 € correspondent au transfert des résultats de fonctionnement du budget assainissement à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent à la fois de l'autofinancement, complété des dotations aux amortissements, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), calculé par rapport aux dépenses d'investissement réalisées en 2016, des subventions d'investissement versées par l'ensemble des partenaires de la Ville (Département, Région, État, etc.), de l'emprunt, des cessions d'actifs ou encore des amendes de police. Elles s'élèvent à 4 575 779,92 € hors résultats cumulés des années antérieures. Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 332 844,46 €; elles correspondent à des écritures de dotations.

Recettes d'investissement par chapitre	CA 2015	CA 2016	CA 2017
13- Subventions d'investissement	4 203 841,47 €	2 454 357,18 €	1 757 265,71 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 060 000,00 €	5 550 555,73 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	16 522,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 297 652,04 €	957 950,27 €	1 465 843,30 €
165- Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	2 318,20 €	3 304,45 €
Total recettes réelles	7 561 493,51 €	8 965 181,38 €	3 242 935,46 €
021 - Virement de la section de fonctionnement			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 723 688,26 €	7 948 829,41 €	1 332 844,46 €
041 - Opérations patrimoniales	995 254,70 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 280 436,47 €	16 914 010,79 €	4 575 779,92 €
Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	2 199 597,49 €	3 159 014,37 €

II.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent des dépenses d'équipements, des différentes acquisitions et du remboursement du capital de la dette. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2017 à 4 720 118,10 €. Elles sont composées des dépenses réelles pour la somme de 4 518 339,72 € et des dépenses d'ordre pour 201 778,38 €, correspondant aux travaux en régie pour 142 507,29 € et le reste à l'amortissement des subventions pour 59 271,09 €. Il convient de noter que les résultats d'investissement du budget assainissement ont été transférés à la Communauté urbaine pour un montant de 500 171,28 €.

Dépenses d'investissement par chapitre	CA 2015	CA 2016	CA 2017
10 - Dotations, fonds divers et réserves			500 171,28 €
20 - Immobilisations incorporelles	116 239,96 €	187 780,45 €	166 677,96 €
204 - Subventions d'équipements versées	430 918,91 €	288 000,00 €	18 013,61 €
21 - Immobilisations corporelles	1 295 650,88 €	1 900 980,45 €	1 401 799,96 €
23 - Immobilisations en cours	148 640,40 €	132,66 €	1 199 922,44 €
Opérations d'équipements	3 118 644,94 €	846 932,65 €	34 828,97 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	671 567,40 €	5 732 388,92 €	1 196 925,50 €
27 - Autres immobilisations financières	12 579,20 €		
Total dépenses réelles	5 794 241,69 €	8 956 215,13 €	4 518 339,72 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	254 101,31 €	7 498 550,06 €	201 778,38 €
041 - Opérations patrimoniales	995 254,70 €		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 043 597,70 €	16 454 765,19 €	4 720 118,10 €
Solde d'exécution négatif reporté	1 037 241,28 €	0,00 €	0,00 €

Le remboursement du capital de la dette, imputé sur le chapitre 16, s'élève au CA 2017 à 1 196 925,50 €, traduisant le remboursement du capital du fonds de soutien pour 501 279,65 €, les cautions pour 3 669,98 €, le remboursement du capital CAF à taux 0% datant de 2013 pour 6 000 € et le capital des divers emprunts de la dette pour 685 975,87 €.

Il convient de rappeler que la commune de Carrières-sous-Poissy bénéficie d'une dette structurellement saine.

III – LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

En 2017, le résultat de l'exercice pour la section de fonctionnement dégage ainsi un excédent de 823 589,57 €, trois fois supérieur à celui de 2016. L'excédent est appelé à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement 2018.

Au global, le résultat de clôture 2017 dégage un solde de clôture de 5 661 137,38 €. Cet excédent fera l'objet d'un report comptable au budget 2018.

Cet excédent ne tient toutefois pas compte du montant des dépenses d'investissement engagées au titre des opérations de travaux et d'équipement 2017 à reporter budgétairement sur l'exercice 2018.

	Résultats de clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Opérations de l'exercice 2017		Résultats de l'exercice	Résultats de clôture 2017
			Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	2 822 871,62 €	1 000 000,00	23 354 329,09 €	24 177 918,66 €	823 589,57 €	2 646 461,19 €
Investissement	3 159 014,37 €		4 720 118,10 €	4 575 779,92 €	-144 338,18 €	3 014 676,19 €
Total	5 981 885,99 €		28 074 447,19 €	28 753 698,58 €	679 251,39 €	5 661 137,38 €

Il convient de rappeler que le virement de la section de fonctionnement (1 000 000 €) à la section d'investissement a fait l'objet d'une écriture comptable en recette au compte 1068. Il représente l'autofinancement volontaire que la Majorité municipale a décidé pour financer ses investissements. Sa concrétisation se formalise au moment de l'affectation du résultat à l'exercice suivant.

Résultats de clôture corrigés des restes à réaliser en investissement

L'état des restes à réaliser 2017 s'élève à 1 280 816,56 € en dépenses et 126 000 € en recettes soit un solde négatif de 1 154 816,56 €.

	Résultats de clôture 2016	Solde des restes à réaliser	Résultats de clôture 2016
Fonctionnement	2 646 461,19 €		2 646 461,19 €
Investissement	3 017 676,19 €	-1 154 816,56 €	1 862 859,63 €
Total	5 664 137,38 €	-1 154 816,56 €	4 509 320,82 €